



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux de renouvellement réseau gaz et  
branchements – Rue Neuve - SBTP**  
**ARR 2026-04-08-71-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par monsieur BALIZET Jérôme, entreprise SBTP implantée à -25400-  
EXINCOURT, rue du port - ZI les Bouquières,  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de renouvellement de réseau gaz et branchements rue Neuve à SELONCOURT -25230-

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de renouvellement de réseau gaz et branchements, vont avoir rue Neuve, à  
SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 04 mai 2026 pour une durée de 90 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, la circulation sera interdite sauf riverains. La chaussée  
sera réduite et règlementée par alternat par feux tricolores ou par panneaux B15 / C18. Le  
stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Des panneaux route  
barrée seront mis en place au rond-point des engrenages et à l'intersection rue Neuve – rue de la  
Lanne Dessus. Une déviation sera mise en place par la rue de la Lanne Dessus – rue du Général  
Leclerc – rue de Berne. Des panneaux d'interdiction de tourner à droite seront mis en place au niveau  
du parking de l'école Moggetti.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise  
en place par l'entreprise SBTP d'Exincourt chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra  
être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 08 avril 2026

Mr Patrick LIEGEART

Adjoint aux travaux

